

intervenants

Rivon Krygier : rabbin de la communauté massorti Adath Shalom, docteur en Science des Religions, écrivain, conférencier. Auteur de *À la limite de Dieu : L'énigme de l'omniscience divine et du libre-arbitre humain dans la pensée juive*, Publisud, 1998 ; il a dirigé la publication de *La Loi juive à l'aube du XXI^e siècle*, Biblieurope, 1999.

Isaac Lifshitz : chercheur à l'institut de Philosophie, Politique et Religion du Centre Shalem à Jérusalem, il enseigne la pensée et la Loi juives, la théorie politique, la bioéthique à la lumière du Talmud ; attaché à l'institut de recherches sur la Diaspora de l'université de Tel-Aviv et enseignant de Yeshivah. Auteur de *The Secret of Shabbat*, Sadnat Enosh, 1999 ; et d'articles, dont "Far Away, So Close", *Azure* n°31, 2008.

Charles Meyer : avocat international au Barreau de Tel-Aviv, professeur honoraire à la School of International Management de l'école nationale des Ponts et Chaussées (ENPC-MBA), il anime également un cercle d'études de pensée juive.

Shmuel Trigano : professeur de sociologie à l'université Paris X, directeur du Collège des Études juives. Auteur de nombreux ouvrages, dont *Philosophie de la Loi*, Le Cerf, 1991 ; *La Demeure oubliée. Genèse religieuse du politique*, réédition Tel-Gallimard, 1994 ; *Le Monothéisme est un humanisme*, réédition Biblio-Essais, 2006.

Abraham Weingort : docteur en droit, professeur de Talmud et de Droit comparé, le rabbin Weingort enseigne aux universités Paris II Panthéon-Assas, et Bar-Ilan à Tel-Aviv. Auteur de plusieurs ouvrages, dont *Leçons de Droit hébraïque*, Etz Haïm, 2000 ; *Rencontres : Droit talmudique et Droit des Nations*, éd. Safed, 2005 ; et "Ga'halei Ech", qui lui a valu le Prix de Littérature rabbinique de Jérusalem en 2000.

Michael Wygoda : docteur en droit, directeur du département de Droit hébraïque au ministère de la Justice israélien. Parmi ses articles, "Organ Selling, Jewish Law and Israeli Law", *Jewish Law Association Studies* XVI ; et, en vidéo-conférence, "Lois juives et réalités modernes", jan. 2005, <www.akadem.org>.

informations

Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle
45, rue La Bruyère Paris 9^e - M^o Blanche, Trinité.
PAF : 15 euros (étudiants ou chômeurs : 8 euros)
Renseignements à l'Alliance ♦ Tél. 01 53 32 88 55



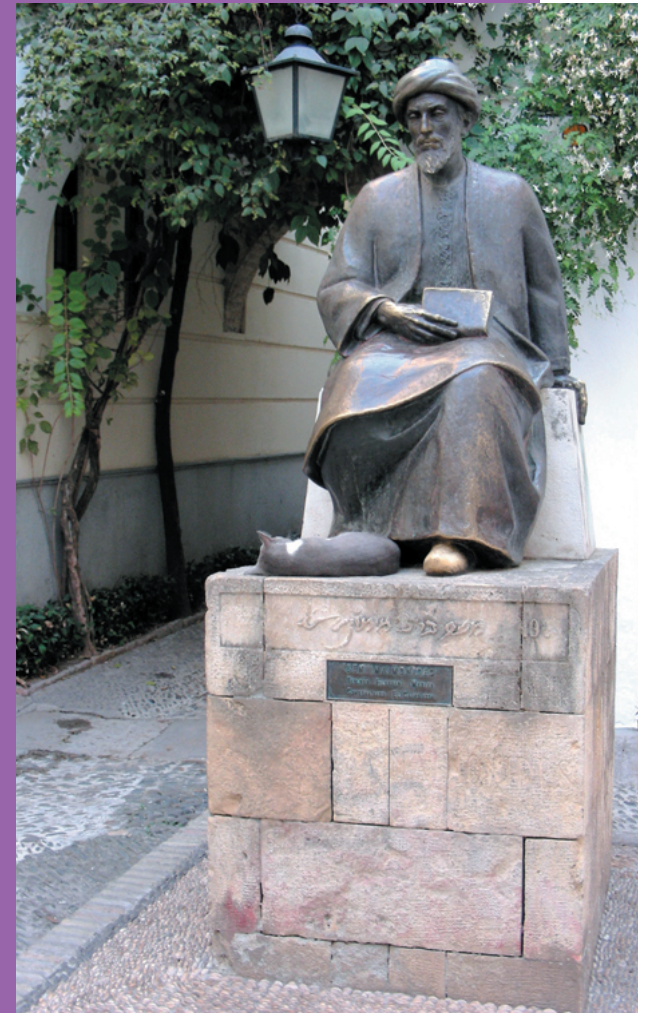
illustrations

en couverture : *Le Rambam et le chat*, Statue de Maïmonide, Cordoue, photo Jean-Jacques Wahl (DR).
en pages intérieures : Marc Chagall, *Moïse recevant les Tables de la Loi II* (détail), musée Chagall, Nice-Cimiez (DR)
ci-dessus : ouvrages des intervenants, revue *Azure* (Jérusalem), et illustration sur Akadem de la conférence citée.

(réal. Tal Aronzon)

Collège des études juives (AIU)

La Halakhah entre ciel et terre



Colloque

Dimanche 14 décembre 2008

Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle

Dimanche 14 décembre

accueil à partir de 9 h 45

« Écoute la voix de l'Éternel ton Dieu en gardant ses préceptes et ses lois... écrites dans ce livre-ci de la Torah, car ce commandement que je t'impose en ce jour... n'est pas dans les cieux. » (Dt 30,10-12).

On ne saurait mieux définir le champ de la Halakhah, une loi dont la source transcendante est reconnue et qui, pourtant, se tient en ce bas monde, donnant lieu à un droit nourri à la jurisprudence du tribunal rabbinique et aux décisions des jurisconsultes (*poskim*).

Comment s'organise le rapport entre l'origine transcendante et permanente de la Loi, l'opinion relative des juristes et la confrontation avec la réalité, sans oublier la prise en considération des décisions des générations antérieures ? Comment se prend une décision halakhique ? Comment fonctionne le principe d'autorité ? Le rapport à un principe transcendant donne-t-il voix à notre for intérieur ou passe-t-il par la prise en compte de l'opinion de la communauté juridique et de la Tradition ? Le rapport à la réalité joue-t-il aussi un rôle dans la décision juridique ?



Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle

Présentation

10h15-10h30 Shmuel TRIGANO

La double nature de la Halakhah

10h30-11h15 Rivon KRYGIER
Quel lien entre Loi écrite et Loi orale ?

11h15-12h00 Abraham WEINGORT
La possibilité de rendre la justice pour soi à la source de la Halakhah.

PAUSE

Un cas d'école

14h15-15h00 Michael WYGODA
Loi écrite et Loi orale : l'exemple du statut de la femme.

L'économie de la transcendance

15h00-15h45 Isaac LIFSHITZ
Le fondement théologique de la Loi juive.

15h45-16h00 Charles MEYER
Le Sanhédrin entre ciel et terre, régulateur de la transcendance.